

LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 17 Prairial, an VI.



Sequestre mis sur le palais appartenant aux Maltais, à Rome, par ordre du général Saint-Cyr. — Proposition faite par l'ambassadeur français à la cour de Turin, d'accorder une amnistie pour ceux qui ont été faits prisonniers. — Déclaration d'un membre du sénat contre le directoire helvétique. — Lettre à un représentant du peuple par le commissaire des guerres de Lille,

ITALIE.

De Rome, le 26 floréal.

Par ordre du général Saint-Cyr, on a séquestré le palais appartenant à l'ordre religieux de Malthe : on fit hier l'inventaire du mobilier & des autres effets, pour confisquer le tout au profit de la nation française.

De Milan, le 30 floréal.

Le directoire exécutif vient d'assurer à la nation tous les biens & effets de divers corps réguliers des deux sexes, soit en les supprimant, soit en les amalgamant avec d'autres couvens.

On a imposé une taxe sur les domestiques à gages, savoir : pour un domestique, 6 francs ; pour deux, 18 ; pour trois, 36 ; pour quatre, 60 ; pour cinq, 90 ; pour six, 126, &c. & en suivant la même progression. On ne paie rien pour les domestiques âgés de plus de cinquante ans.

On a imposé une autre taxe d'un écu par roue, sur toutes les voitures de luxe.

Trouvé, ministre de la république française près la république cisalpine, est arrivé ici. Nous y attendons le ministre impérial.

De Turin, le 3 prairial.

Les insurgens qui ont été faits prisonniers dans les dernières affaires, ne seront pas traités avec la sévérité qui a été déployée contre ceux qui avoient été pris précédemment. On assure que l'ambassadeur de la république française insiste sur une amnistie complète, & qu'il s'exprime à cet égard de manière à n'avoir pas de refus à craindre. Il fait entendre que c'est à ce prix que le directoire français a consenti à prêter des secours au roi de Sardaigne.

ALLEMAGNE.

De Rastadt, du 8 prairial.

La noblesse immédiate de l'Empire continue à demander des dédommagemens pour les droits féodaux qu'elle avoit sur les biens cédés à la France. Mais il paroît que l'on n'aura point égard à cette prétention, & que ses membres seront obligés de se contenter dorénavant de la possession de leurs biens comme simples particuliers.

Le ci-devant cardinal de Rohan est à Bade, où il prend ses eaux. L'ambassade qu'il a au congrès de Rastadt va partir. Elle est composée d'émigrés français : ce qui fait que les ministres de la république ne veulent entrer dans aucune communication avec eux.

SUISSE.

De Arau, le 9 prairial.

Notre directoire a rendu publique la déclaration suivante, relativement aux expressions violentes qu'un sénateur s'est permises, non-seulement contre le directoire en masse, mais contre un des directeurs en particulier.

« Le directoire helvétique ayant lu dans la gazette de Zurich, & dans le *Républicain Suisse*, une accusation non moins infamante qu'injuste, déclare qu'en perdant de vue tout sentiment de sa propre considération, & tout dévoué au devoir que lui impose la patrie, il ne peut s'occuper d'aucun intérêt qui lui est individuel.

« C'est de ses efforts à se rendre digne de la confiance publique, qu'il attend l'indemnité de l'injustice passagère d'un seul homme, que la modération qu'il oppose à ses expressions fera revenir tôt ou tard à des sentimens plus justes. Le vœu le plus ardent de tous les véritables amis de la patrie, est que nos dignes patriotes ne se laissent pas exciter les uns contre les autres par de vils calomniateurs, peut-être en intelligence secrètes avec les oligarques, & ne causent ainsi le malheur de la patrie ».

De Basle, le 10 prairial.

Le général Schawembourg a publié, le 29 floréal, une proclamation dans laquelle après avoir fixé les rations dues à chaque soldat, officier, &c. il assure que la valeur de tous les objets fournis à l'armée sera déduite sur les contributions.

Les divisions qui se manifestent entre notre directoire & notre sénat, menacent de troubler notre tranquillité. Depuis le moment où le citoyen Ochs a fait cette sortie vigoureuse contre un membre du directoire, le citoyen Bay, de Berne, on s'observe avec une défiance mutuelle, & on paroît craindre généralement quelques secousses politiques, extrêmement dangereuses dans un pays, dont le nouveau gouvernement est à peine constitué. Le citoyen Ochs est arrivé ici hier au soir. Il a été précédé par le ministre français Mengaud, qui cependant repartira incessamment pour Arau.

Notre corps législatif s'est occupé dans ses dernières séances, de la suppression de plusieurs anciennes institutions qui ne sont pas conformes à notre constitution & aux principes de liberté que nous professons. Les débats occasionnés, au grand conseil, lors de la discussion sur l'abolition des dîmes, ont été assez tumultueux ; cependant on ne doute nullement que la grande majorité ne vote pour la suppression cette imposition onéreuse.

Des lettres arrivées ici de l'intérieur de la Suisse mar-

quent que les troubles ne sont pas encore tout-à-fait apaisés dans le Valais, mais qu'on espere y parvenir sous peu, un nouveau renfort de troupes françaises & vaudoises étant arrivé à Sion. Dans les petits cantons tout est tranquille dans ce moment, & on est occupé à les organiser selon les formes constitutionnelles.

Il arrive tous les jours de nouvelles troupes françaises en suisse; ce sont les demi-brigades de l'armée de Mayence, qui ont passé par Strasbourg & Colmar, pour remplacer dans notre république les troupes qui sont parties pour l'Italie & qui passent par le pays de Vaud & le département du Mont-Blanc, ou par le Saint-Bernard. Cependant cette marche de troupes en Italie n'est pas dirigée contre les Autrichiens; elles ne servent qu'à remplacer en partie les demi-brigades embarquées à Civita-Vecchia, Gênes & Toulon.

Le nonce du pape, qui résidoit jusq'ici à Lucerne, est attendu ici d'un jour à l'autre. Il est obligé de quitter pour toujours le territoire de notre république. On prétend qu'il a beaucoup contribué à fanatiser les habitans des petits cantons & à les provoquer contre les français.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.
De Toulon, le 6 prairial.

« L'habile constructeur Sordrix vient d'achever un bâtiment qui pourra se diviser en huit parties, & pour lequel on a fait huit voilures. Ce bâtiment se monte & se démonte à volonté. Quelques personnes prétendent qu'il est destiné pour Suez, où il doit servir à la défense de cette ville & aux communications de la mer Rouge ».

De Strasbourg, le 10 prairial.

On ne croit plus ici à une nouvelle rupture entre la France & l'Autriche. Il est certain que l'armée autrichienne, dont un corps s'étoit de nouveau avancé dans l'intérieur de la Souabe, fait un mouvement rétrograde pour évacuer non-seulement ce cercle, mais aussi la plus grande partie de la Bavière. Le corps d'armée rassemblée au Tyrol & principalement sur les frontières de la Suisse, ne sera plus grossi, mais diminué, quelques troupes ayant reçu l'ordre de retourner dans l'intérieur de l'Autriche. Les Autrichiens évacuent dès ce moment Heidelberg, où ils avoient encore quelques troupes pour garder un magasin assez considérable.

Le citoyen Christiani, ex-conventionnel, sera installé après-demain comme commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale du Bas-Rhin.

De Lille, le 12 prairial.

Lettre écrite à un représentant du peuple, par le commissaire des guerres de cette ville.

« Les prisonniers anglais sont arrivés ici, escortés par la 16^e demi-brigade de bataille. Ce n'est pas sans raison qu'on a dit que c'étoit l'élite des troupes anglaises. Ce sont des hommes superbes, & généralement d'une belle figure. Plus de trente mille ames se sont portées sur leur passage au moment de leur arrivée, & les ont reçus aux cris de vive la république. Ils n'étoient point décontenancés, surtout les soldats: les officiers étoient tristes. Leur nombre, constaté par une revue de rigueur, se porte à 1394, parmi lesquels sont soixante sept officiers. Ils se louent beaucoup des troupes françaises, qui ne leur ont pris ni leurs montres ni leur argent, car ils n'avoient débarqué qu'avec cela.

» Quelques-uns d'eux, qui s'expliquent avec assez de

franchise, disent que leur intention n'étoit pas de tenir sur la côte; qu'ils ne se proposoient même pas, de s'emparer d'Ostende; mais que le seul but de l'expédition étoit de détruire les écluses qui préservent le bas pays, afin de l'inonder entièrement, & que l'attaque d'Ostende n'étoit que simulée, pour faire diversion, pendant qu'on travailleroit à faire sauter les digues ».

Voici le compte qu'ils rendent de leur expédition:

« Ils devoient débarquer dans la nuit du 29 floréal; ils ne purent mettre pied à terre que le 20 à quatre heures du matin, au nombre de 2 mille hommes environ. Il se portèrent, sans rencontrer un homme, aux digues qu'ils alloient détruire; ils s'occupèrent à les miner. Leur opération terminée, (mais sur laquelle ils se tromperent), ils retournèrent du côté de la mer. Le vent avoit changé; la flotte avoit pris le large; on leur fit dire par des avisos qui étoient restés en panne, qu'elle se rapprocheroit le soir. Plusieurs soldats, & sur-tout les marins, croyant pouvoir la rejoindre à la nage, se jetterent à l'eau; la plupart ont péri. A quatre heures du matin, ils furent attaqués par 300 hommes d'infanterie & 27 hommes de dragons. Leur général eut une cuisse cassée & tomba; le jeune homme qui prit le commandement à sa place, fit signal de se rendre; après un léger combat, ils mirent bas les armes. Ils pensent que cette affaire va faire beaucoup de bruit à Londres, & que la conduite de plusieurs marins & officiers de terre sera rigoureusement scrutée.

» Nos préparatifs sur les côtes de l'Océan ne semblent pas les intimider; mais l'expédition que commande Buonaparte les inquiette beaucoup. Ils demandent, avec un empressement qui tient plus que de la curiosité, si l'on sait sur quel point. Ils présument que ce sera sur l'Irlande.

» Ils annoncent qu'ils sont supérieurement servis par les intelligences qu'ils ont dans l'intérieur, & qu'ils n'ignorent pas jusqu'au plus petit mouvement que font nos troupes. Ce n'est pas sans raison que le directoire couvre du plus profond secret ses projets: plus il en mettra, & plus il sera sûr du succès ».

De Paris, le 16 prairial.

Le général Dandels paroît avoir trouvé à Paris beaucoup plus de faveur qu'à la Haye. On assure qu'il a donné au directoire sur l'état actuel de la Hollande des détails très-importans & qui n'étoient pas encore connus.

Ces renseignements sont peut-être de nature à produire plus d'un genre d'améliorations dans la république batave.

Roberjot a reçu ordre de se rendre au plutôt à son nouveau poste pour s'y concerter avec le général Joubert sur les mesures à prendre pour assurer enfin au gouvernement batave une attitude & une consistance si nécessaires à la prospérité de ce pays.

— C'est sans aucune espèce de fondement que quelques personnes s'amusent à faire courir le bruit de la rentrée de notre flotte à Toulon. Le frere de Buonaparte a reçu de lui une lettre datée de Corse.

— Tallien est à la veille de partir pour l'Italie. Il n'y portera, dit-on, aucun caractère public. Il est fort lié avec le général Brune, & se rendra probablement auprès de lui. On voit avec peine qu'il soit oublié dans la distribution des places qui se fait en ce moment. Il a au moins autant de titres & de moyens pour être utilement employé, que beaucoup de ceux qui le sont.

— Bach, un des derniers électeurs de Paris, est devant le jury d'acceptation pour la brochure intitulée:

La conspiration du 22 floréal renvoyée à ses auteurs.

Les feuilles demi-officielles dénoncent cet écrit comme le manifeste du parti anarchique contre le directoire ; & par suite du système qui tend à confondre & à frapper du même coup les deux factions , elles montrent dans Bach un agent de Louis XVIII , se cachant sous le manteau démagogique.

— On n'a point encore de nouvelles officielles de notre flotte de la Méditerranée , mais des bateaux revenant de Corse & de Corfou , l'ont rencontrée le 4 prairial à 60 ou 80 lieues sud-est. Les vents qui ont constamment été au nord-ouest , ont dû la favoriser dans sa navigation.

— Si on en croit les lettres de Lisbonne , c'est le lord Saint-Vincent qui est entré dans la Méditerranée , en laissant à l'amiral Orde le soir de garder la flotte espagnole dans Cadix.

— Charles Delacroix est arrivé de la Haye à Paris. Il paroît qu'il cessera d'être employé dans la carrière diplomatique , & qu'il prendra sa place au conseil des anciens.

— Le fameux Decange est en route pour la France , d'après les ordres de notre directoire.

— On dit que Chassey n'aura pas le ministère de l'intérieur , quoique Letourneux paroisse toujours à la veille de le quitter.

Rien encore de décidé sur son successeur. Quelques personnes réservent ce ministère à François (de Neufchâteau) , lors de son retour de Seltz. D'autres continuent à le donner au citoyen Sénoverl.

— Le citoyen Pichen , auteur de deux lettres d'un François à Pitt , & sous-chef dans un des bureaux du ministère des relations extérieures , est nommé secrétaire de légation à la Haye auprès de Roberjot.

— Guillemardet partira sous peu de jours pour Madrid. On assure que le citoyen Perrochel , chargé d'affaires par *interim* , conservera une grande influence sous le nouvel ambassadeur.

— Une grêle terrible a ravagé le départ. de Loir & Cher.

— Les communes de Périgueux & de Limoges viennent d'être mises en état de siège. On dit que cette mesure a pour objet de prévenir les agitations que l'on y craint , à raison de la loi qui annule les dernières élections de ces deux départemens.

— On prétend que le citoyen Rapinat , commissaire français en Suisse , & qui ne paroît pas trop d'accord avec le directoire helvétique , sera remplacé par le citoyen Thierry (de Mulhauzen). Ce qui est certain , c'est que ce dernier est à Berne depuis le 4 prairial.

— Les consuls romains veulent empêcher le roi de Naples de prendre le titre de *roi des Romains* , comme nous avons demandé au roi d'Angleterre , lors des négociations avec le lord Malmesbury , d'abandonner le titre de *roi de France*.

— Le bureau central avoit défendu , il y a peu de jours , les feux volans dans les fêtes champêtres , à cause des accidens que peut occasionner la chute des baguettes. Il a pris de nouvelles mesures depuis l'événement qui a détruit le théâtre de Lazzari , pour prévenir des malheurs semblables. Il a écrit aux différens directeurs de spectacles que la représentation des pièces où il pourroit y avoir des effets de feu , étoit provisoirement suspendue jusqu'à ce qu'on se fut assuré qu'il n'en pouvoit résulter aucun danger.

— On assure que le nouveau ministre de la police s'est transporté hier sur les ruines du théâtre de Lazzari , afin de s'assurer par lui-même des effets de l'incendie , d'entendre les plaintes des infortunés que cet événement a plongés dans la misère , & d'être plus à portée de solliciter pour eux la bienfaisance du gouvernement.

Un tel acte atteste & honore sa sensibilité.

— Si on en croit une lettre de Milan , une révolution vient de s'opérer dans l'isle de Malthe. On étoit persuadé en Italie que c'étoit là un des objets de la flotte sortie de Toulon.

— On écrit de Turin que plusieurs officiers des premières familles du Piémont ont demandé leur démission , à cause de la difficulté des circonstances. Dans ce nombre , on cite le marquis d'Ormea , le comte de la Ville , & le chevalier Piassaque.

Tirage de la loterie nationale , du 16 prairial.

52. 48. 40. 11. 70.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTES.

Présidence du citoyen CREUSÉ-LATOUCHE.

Suite de la séance du 15 prairial.

Duviquet , nouveau député , appuie avec beaucoup de force , dans un discours écrit avec soin & avec chaleur , le projet de la commission , tendant à investir le directoire du droit de nommer aux places vacantes dans le tribunal de cassation. Il pense que lui refuser ce droit , ce seroit faire un pas retrograde & revenir sur des mesures dont le passé a prouvé les avantages. Il voit dans le projet présenté , le complément nécessaire des loix du 19 fructidor & du 22 floréal.

Boulay (de la Meurthe) combat cette attribution ; & sans parler des causes de l'importance qu'on y attache , il assure que la loi du 19 fructidor n'a point donné textuellement ce droit au directoire. Il soutient que si la lettre de la constitution ne dit rien , il faut suivre le principe général qui veut que la législation soit en harmonie avec l'esprit de la constitution. Il invoque la séparation des pouvoirs pour garantir au peuple la liberté civile , plus précieuse pour lui que la liberté politique , théorie des hommes éclairés & qui n'est souvent qu'une jouissance de spéculation. Il examine l'influence du directoire sur l'ordre judiciaire , & il rappelle les nombreuses commissions militaires , toutes sous la dépendance du pouvoir exécutif & nécessaires sans doute pour l'action de la police générale contre les émigrés & les perturbateurs de l'ordre public ; les loix d'exceptions qui laissent au directoire la nomination d'un grand nombre de juges de paix , des tribunaux civils , des tribunaux criminels ; c'est-à-dire , des officiers de police judiciaire & des accusateurs. Il observe que la législation ordinaire qui fait nommer les jurés par les administrations sous sa dépendance immédiate , lui donne encore la plus grande influence sur la nomination des véritables juges. Est ce dans cette position qu'il faut encore augmenter l'influence de la puissance administrative sur l'ordre judiciaire ?

Ici Boulay s'élève contre le torrent des loix de circonstance. Il en fait craindre l'habitude & l'excès , qui mettroient le pouvoir suprême dans le cas de ne plus avoir qu'à vouloir pour abuser ; ce qu'il ne faut jamais souffrir , & à quoi la législation doit toujours s'opposer ; ce qui enfin ,

ne feroit que creuser un abîme sous les pas de la puissance exécutive. Il déclare, au reste, que les circonstances ne lui paroissent pas si pressantes, puisque les deux factions également ennemies de la liberté, ont été terrassées le 18 fructidor & le 22 floréal. Il vote pour que l'on autorise le tribunal de cassation à se compléter.

On demande la clôture de la discussion. Bailleul s'y oppose, parce qu'il regarde comme nécessaire de répondre à Boulay & à ses subtilités; (on murmure) Il lui reproche d'avoir fait abstraction de toutes les circonstances, quand tout ce qui nous environne est circonstance.

Le conseil ordonne l'impression des discours, & ajourne le tout à demain.

Séance du 16 prairial.

Cheillet fait un rapport & présente un projet de résolution tendant à accorder un nouveau délai d'un mois aux débiteurs de rentes viagères dont les capitaux ont été fournis en papier-monnaie pour faire faire la réduction en numéraire métallique.

Le conseil ordonne l'impression.

On reprend la discussion sur les places vacantes au tribunal de cassation, & le moyen à prendre pour y faire nommer.

Cabanis parle pour le projet de la commission tendant à laisser faire ces nominations au directoire exécutif; un membre combat ce projet; le conseil ferme la discussion & rejette le projet de la commission par la question préalable. Alors on demande vivement la priorité pour le projet présenté par Félix Faulcon, & qui tend à laisser nommer aux places par les membres du tribunal de cassation eux-mêmes, à la charge de ne choisir que les citoyens qui aient exercé des fonctions de juges à la nomination du peuple.

Bailleul combat cette proposition; il dit qu'on s'est beaucoup plus occupé dans la discussion de savoir si on laisseroit faire les nominations dont il s'agit par le directoire, que de rechercher dans le cas contraire par qui elles devront être faites. Le conseil n'est donc pas suffisamment éclairé sur ce point; d'ailleurs, le projet de la commission n'étant qu'un projet provisoire, il s'agit ici d'une loi définitive. L'orateur voit le plus grand danger à adopter le projet de Félix Faulcon, & à isoler ainsi le tribunal de cassation des autres autorités. — Des murmures s'élevèrent.

L'opinant reprend & dit que s'il eût pu discuter le projet de la commission, il eût fait voir combien il y avoit d'inconvéniens à ne pas adopter cette mesure provisoire, & à retirer au directoire exécutif une marque de confiance qui lui avoit été donnée.

De nouveaux murmures s'élevèrent.

Ce n'est pas la question, crie-t-on. Renfermez-vous dans la question.

Je ne puis voir, je ne puis discuter qu'à ma manière, reprend Bailleul; la mesure qu'on vous proposoit étoit une suite de celles prises au 18 fructidor: les factions ont les yeux sur nous.

Il reprend. — Oui, les factions ont les yeux sur nous, pour voir ce qu'elles doivent espérer ou craindre. Craignez qu'elles ne disent que vous avez voulu faire, non mieux, mais autrement qu'en fructidor. Quiconque a étudié la révolution, sait qu'un mot imprudemment lâché à cette tribune peut coûter la vie aux meilleurs patriotes.

Bailleul demande l'ajournement.

Betz s'y oppose; il dit que malgré toute la force & la timidité que le préopinant a cherché à mettre dans ses idées, il s'est trompé quand il a dit que la question n'avoit été discutée que sous un point de vue, elle l'a été sous toutes les faces à la dernière séance.

Quant à la crainte d'isoler le tribunal de cassation des autres autorités, loin de voir là un danger, l'opinant est d'avis que la tranquillité, la sûreté, la liberté des citoyens est dans la parfaite indépendance de ce premier tribunal de la nation.

Betz appuie le projet de Félix-Faulcon.

Béranger demande le renvoi de tous les projets présentés à la commission existante. — Adopté.

Le conseil s'est occupé ensuite de la dénonciation pour forfaiture portée contre le juge-de-peace de Chauny.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen REGNIER.

Séance du 16 prairial.

Legrand propose d'approuver une résolution du 26 germinal, relative à des contestations élevées entre des créanciers d'émigrés reconnus solvables, & les co-partageans, les co-obligés, les cautions simples & solidaires. — Impression & ajournement.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution d'hier, qui accorde des indemnités de frais de route aux citoyens qui avoient été nommés au corps législatif, & dont les élections ont été annullées.

Bourse du 16 prairial.

Amsterd.....	58 $\frac{1}{4}$, 58 $\frac{3}{4}$.	Montpellier... 1 p. 2 b. 15 j.
Idem cour.....	55 $\frac{1}{4}$, 56.	Rente provisoire. 17 f. 13 c.
Hamb... ..	191, 189.	Tiers consol. 14 f. 88 c., 91 c.
Madrid.....	12 f. 25 c.	Bon $\frac{3}{4}$ 1 f. 94 c.
Mad. effec.....	15 f. 7 c.	Bon $\frac{1}{2}$ 1 f. 93 c.
Cadix.....	12 f. 25 c.	Bon $\frac{1}{4}$ 53 f. per.
Cad. effec.....	15 l. 12 c.	Or fin..... 106 f. 25 c.
Gènes.....	96 $\frac{1}{2}$, 95 $\frac{1}{4}$.	Ling. d'arg..... 50 f. 50 c.
Livour. 104 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$, 103 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$.		Portugais..... 97 f.
Geneve.....	2 p. arg. cour.	Piastre..... 5 f. 38 c.
Éalc.....	$\frac{1}{2}$ per., 1 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{2}$ per.	Quadruple..... 81 f. 25 c.
Lyon.....	pair 20 j.	Ducat d'Hol..... 11 f. 65 c.
Marseille.....	$\frac{1}{2}$ p. 8 b. 15 j.	Guinée..... 26 f.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Souverain. 34 l. 75 c. à 35 c.

Esprit $\frac{3}{4}$, 450 à 455 f. — Eau-de-vie 22 deg., 340 à 400 f. — Huile d'olive, 1 fr. 13 à 13 cent. — Café Martin, manque. — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 85 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 43 à 55 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 45 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 9 à 10 c. — Coton du Levant, 2 f. 10 à 50 c. — Coton des isles, 3 f. à 4 f. 10 c. — Sel, 5 f.

VOYAGE du ci-devant duc du Châtelet en Portugal, où se trouvent des détails intéressans sur ses colonies, sur le tremblement de terre de Lisbonne, sur M. de Pombal & la cour. Revu, corrigé & augmenté de notes sur la situation de ce royaume & de ses colonies; par J. Fr. Bourgoing, ci-devant ministre plénipotentiaire de la république française en Espagne, membre associé de l'institut national; 2 vol. in-8°. de 340 pages, imprimés sur caractères de cicéro Didot, avec la carte de Portugal & la vue de la baie de Lisbonne, gravées en taille-douce. Prix, 5 fr. 10 déc. brochés, & 7 fr. franc de port par la poste; en papier vélin, 11 fr. A Paris, chez Fr. Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.

A. FRANÇOIS.